

Compte-rendu Conseil Municipal du vendredi 3 décembre 2020

Jean-Paul JUSSELME	Jean-Marc FOURNIER
Bruno MUZEL	Teresa XAVIER MARTINS
Gisèle VERNE	Marie-Servane BILLAY
Alain ROCHARD	Claude DUBESSY
Pascal CRIONAY	Eglantine GIRAUD
Florence LABOUTIERE (secrétaire de séance)	

Ordre du jour :

Délibérations concernant :

- Dégrèvement de loyers pour le local commercial multiservices lié à la crise sanitaire
- Adhésion au service de La MAGE
- Décision modificative pour le remboursement des cautions de loyers -compte 165-

Décisions concernant :

- Une adhésion au groupement départemental de lutte contre les rats musqués

Informations et discussions :

- Point sur les travaux en cours : voirie et cimetière
- Décompte travaux cuisine multiservices
- Suivi des décisions du Conseil communautaire
- Réunion de la Commission Sociale
- Distribution de la Navette Casamontoise

Questions diverses

En amont de la présentation de l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal, d'ajouter une délibération concernant l'indemnité de confection des documents budgétaires au receveur du trésor public. Aucune opposition pour intégrer cette délibération.

Lecture et approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 23 octobre 2020

DÉLIBÉRATIONS

- Dégrèvement de loyers pour le local commercial multiservices

Compte tenu de la situation actuelle liée à la crise sanitaire et des difficultés que peuvent rencontrer les personnes gérant un commerce, un dégrèvement des loyers pour le multiservice est évoqué pour une durée de 2 mois en novembre et décembre à raison de 150€ HTVA mensuel et pour un total de 360€ TTC. La locataire a prévenu qu'elle arrêterait son activité et quitterait les lieux en date du 31 décembre 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ **DÉCIDE** d'accepter le dégrèvement de loyers pour 360€ TTC concernant le local commercial multiservices

- Adhésion au service de La MAGE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil Municipal que le service de La Mage peut assister la commune et fournir une assistance technique de gestion et d'entretien des systèmes d'épuration et des systèmes d'alimentation en eau potable.

Cette adhésion est mise en place par le département de La Loire et offre un accompagnement dans le domaine de l'assainissement collectif, l'adhésion a une durée de 4 ans à compter du 1er janvier 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ **DÉCIDE** d'adopter la convention d'adhésion au service de la MAGE
- ✓ **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention correspondante

- Décision modificative pour le remboursement des cautions de loyers -compte 165-

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal que pour une raison de comptabilité, une décision modificative doit être prise avec virement de 300€ au compte 165. Ce compte gère les cautions à rembourser pour nos locataires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ **ACCEPTE** cette décision modificative

- Indemnités de confection de documents budgétaires

Monsieur le Maire rappelle que les communes peuvent indemniser le receveur du trésor public pour la confection des documents budgétaires ; le Conseil municipal est pleinement satisfait de l'établissement de ces derniers ainsi que de la disponibilité de la perceptrice.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ **DÉCIDE** de verser l'intégralité de l'indemnité demandée pour la confection des budgets pour un montant brut de 30,47€

DÉCISIONS CONCERNANT :

- Une adhésion au groupement départemental de lutte contre les rats musqués

Monsieur le Maire indique qu'afin de contenir les populations de ces rongeurs qui créent des dégâts, et plus particulièrement dans le domaine de l'agriculture, le groupement départemental de lutte contre les rats musqués organise des actions visant à limiter leur propagation. Le piégeage peut s'opérer toute l'année et le propriétaire du terrain doit donner son autorisation. Le coût annuel de l'adhésion est de 200€. Ce qui permet à un piégeur agréé d'intervenir et de toucher une indemnité suivant le nombre nuisible piégé, pour cela il convient que la commune adhère au "groupement départemental de lutte contre les rats musqués".

Après discussion entre les membres du Conseil, il se dégage que certains propriétaires font le nécessaire sur leur domaine, et que notre territoire est peu touché par ces rongeurs. En conséquence il est décidé à l'unanimité de ne pas adhérer au groupement.

INFORMATIONS ET DISCUSSIONS

- Point sur les travaux en cours

Voierie :

Monsieur Alain Rochard, adjoint à la voierie, fait le point sur l'avancement des travaux concernant le chemin du hameau des champs.

Les zones d'enrochement viennent de se terminer. Pour le nouveau tracé les travaux débutent en ce moment. Le revêtement en enrobé chaud sera programmé au début du printemps.

Cimetière :

Monsieur le Maire annonce que les travaux de maçonnerie, confiés à la société Bert et Fils pour l'agrandissement sont terminés, le portail a été posé par l'entreprise Chaize. Il évoque l'éventualité d'acheter le terrain qui permet l'accès par l'arrière du cimetière. Alain Rochard propriétaire, propose que cet accès qui dessert une parcelle lui appartenant face simplement l'objet d'un droit de servitude, l'entretien serait à la charge de la commune. Le Conseil retient cette proposition qu'il conviendra de formaliser par un acte administratif.

Monsieur Le Maire informe le conseil Municipal que des devis sont en préparation pour l'aménagement de l'ossuaire, la création d'un colombarium et d'un jardin du souvenir. Une discussion est engagée sur le projet du colombarium, la réalisation sous forme de caverne qui est aujourd'hui privilégié par les familles pourrait convenir. Ce dossier est présenté au Conseil Départemental pour une subvention dans le cadre de l'enveloppe territoriale.

- Décompte travaux Multiservices

Monsieur le Maire rappelle que l'enveloppe pour les travaux du Multiservices était prévue pour un montant TTC de 37000€. Le montant des travaux réalisés est de de 36512,15€ Pour mémoire nous récupérons la TVA, et la subvention du Conseil régional est de 40%.

- Suivi des décisions du Conseil Communautaire

Des études sont en cours à la Copler, pour revoir le niveau de la taxe des ordures ménagères que supportent les communes suivant leur activité. En particulier les déchets liés à l'occupation des salles d'animations mais également des autres points de collecte, pour exemple ; écoles, cimetière. Après les premières estimations nous devrions avoir peu de variations, ce qui n'est pas le cas de toutes les communes.

- Réunion de la Commission sociale

Monsieur le Maire propose de réunir la Commission sociale, la date du samedi 19 décembre 2020 à 11h00 est retenue.

- Navette

Monsieur le Maire informe l'ensemble de l'équipe municipale que la Navette sera composée de 28 pages, elle est à l'imprimerie et sera distribuée entre Noël et le jour de l'an. La distribution se fera comme les autres années, chaque membre du Conseil sera chargé d'un secteur de la commune.

QUESTIONS DIVERSES :

- Est évoqué le problème de la vente du pain, un roulement de bénévoles pourrait s'organiser suite à la fermeture du Multiservices au 31 décembre. Ce projet doit être géré par le boulanger qui livre actuellement le pain, il peut se faire dans la véranda du multiservices.
- La situation sanitaire ne permet pas pour 2021, de prévoir la traditionnelle organisation des vœux à la population.
- Des tableaux avec des ratios de comparaison sont présentés, ils sont publiés par l'observatoire des finances et de la gestion publique locale. Ces tableaux qui comparent la gestion et la fiscalité des communes de la Copler seront publiés dans la Navette.

Prochaine réunion de conseil :

A préciser le 28 ou le 29 Janvier 2021 à 20h30